

**Question avec demande de réponse orale O-000012/2020  
à la Commission**

Article 136 du règlement intérieur

**Cristian-Silviu Buşoi**

au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Objet: Révision des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes.

Le 11 décembre 2019, la Commission a présenté sa communication sur le Pacte vert pour l'Europe, dans laquelle elle annonce qu'une révision des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes (RTE-E) aura lieu en 2020.

Quel calendrier s'est-elle fixé pour réviser ces orientations RTE-E?

La Commission envisage-t-elle de prendre des mesures transitoires visant à fournir des orientations sur les dépenses au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et sur la sélection des projets relevant de la cinquième liste des projets d'intérêt commun d'ici à la fin de 2020, et de veiller à ce que les dépenses et la sélection soient conformes aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris?

Dépôt: 30/01/2020

Échéance: 01/05/2020